© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

comment rétablir ou maintenir une relation pour SAUVER le fils toxicomane

Par Profil supprimé Postée le 03/04/2011 15:11

Mon fils étudiant de 23 ans, séjournant plus d'1 an à Hong Kong, déjà condamné la-bas avec sursis (drogue, séjour illegal, agression), refuse toujurs le retour en France -y sommes allés à 2 reprises, là avec son billet de retour, après le procès du 24/02,il n'avait qu'a refaire légalement son visa et rentrer- ,or il nous a agressé physiquement-refus de voir la réalité, manque de communication "normale", bien que 2 jours après l'agression il sollicitait un "diner" en apportant des "chocolats pour sa maman"(ai refusé la rencontre), mon mari a "supporté" 3 heures de monologue paranoiaque.L'avons prevenu que toute source d'argent est finie, il a son compte en France a découvert et a réussi hélas de récupérer la caution pénale versée par nous avant le procès. Mais là, au bout d'1 mois, il a du tout dépenser, donc il demande de lui donner le n° de billet de retour (soit-disant pour obtenir le visa, la démarche qu'il n'avait jamais entrepris depuis plus d'1 mois..)-nous pensons qu'il souhaite récupérer l'argent du billet, sans savoir qu'il ne le pourrait pas, car l'annulation =recrediter le compte du payeur (mon mari).Son état mental ne lui permet pas de voir la dangérosité de sa situation : 1) plus aucune couverture médicale ni assistance 2)le moindre délit = case prison direct, car en sursis, donc s'il n'a tjrs pas de visa ..l'arrestation possible.REFUSE tout contact médical, donc pas de constat médical possible pour organiser, même à nos frais, un rapatriement. Il risque de tomber dans la déchéance, delinquance, voir mourir faute de soins/nourriture etc..COMMENT LE LUI DIRE CLAIREMENT, encore une fois ? QUELS MOTS/ARGUMENTS peuvent atteindre son esprit si malade déjà? QUE FAUT-IL FAIRE pour SAUVER LA VIE DE NOTRE FILS (Hong Kong-système britinique, jurisprudence et habeas corpus - TOUS nous informent (consl, juristes,médecins) que SANS un délit constaté de a part, PERSONNE ne s'intéresera à lui, et encore, si délit = police = prison et non les soins + expulsion.

Mise en ligne le 04/04/2011

Nous comprenons la difficulté que vous rencontrez face à la toxicomanie de votre fils. Une conduite addictive est souvent difficile à vivre tant pour l’usager lui-même que pour son entourage. Il semble évident que votre fils a grand besoin d’une aide, seulement rien ne peut être entrepris sans son accord en bonne et due forme. Ceci est d’autant plus vrai qu’il se trouve sur un territoire dont le fonctionnement judiciaire est différent du nôtre, comme on vous l’a d’ailleurs si bien expliqué.

Il n’existe pas de « mots » ou « d’arguments » clé en mains sachant que tout usage de drogue est particulier et le plus souvent multifactoriel. Il peut s’agir de la personnalité du consommateur, de son parcours et du contexte de prise de la drogue, entre autres facteurs.

L’aide que vous, et son père, pouvez lui apporter sera essentiellement morale. En plus de chercher à rétablir un nécessaire dialogue, afin d’identifier la cause de son mal-être ou même de sa souffrance dont il ferait l’objet, nous vous suggérons de ne pas hésiter à aller rechercher de l’aide pour aider votre fils. Vous pourrez trouver cette aide dans votre département de domicile auprès de structures de soins composées d’équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, psychiatres ,quelquefois selon les centres, des juristes ,etc…) lesquelles ont pour fonction de travailler non seulement avec l’usager lui-même mais aussi avec l’entourage pour les accompagner, les conseiller et **les soutenir** dans leurs difficultés générées par la toxicomanie de leur proche. Vous trouverez ci-dessous un lien vous renvoyant aux adresses de ces lieux d’aide.
Pour rappel et à toutes fins utiles, il serait utile que vous preniez contact avec les autorités consulaires à Hong Kong qui pourraient peut être vous mettre sur quelques pistes.

Vous pouvez également appeler Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (gratuit et anonyme depuis un poste fixe de 08h00 à 02h00 du matin 7/7) pour avoir une écoute et soutien par rapport à la situation que vous traversez. Vous pouvez également proposer à votre mari de nous appeler.

Bon courage et tous nos vœux vous accompagnent.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :